

COMMUNE DE CHÂTONNAYE**Assemblée communale du 6 mai 2021 (à approuver)**

Grande salle à 20h00

M. le syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et explique que le Conseil communal a choisi de convoquer une assemblée au lieu de deux en réunissant les objets de l'année ainsi que les objets d'avenir 2021-26. Les comptes 2020 se soldent par un bénéfice après une provision de fr. 50'000.- pour la caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Ils seront présentés pour la dernière fois par Mme Goumaz qui cède les finances à M. Bertone.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 16 du 23.04.21, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

Mme Sandrine Goumaz, vice-syndique

MM Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 préavis de la commission financière : approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-26
4. Nomination de la commission financière pour la législature 2021-26
5. Nomination de la commission d'aménagement pour la législature 2021-26
6. Nomination de la commission de naturalisation pour la législature 2021-26
7. Approbation de la modification des statuts du GAGN
8. Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 8.1 préavis de la commission financière : approbation
9. Divers

Présentation du Conseil communal et de la distribution des dicastères :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • Bernard Sansonnens – syndic | Affaires générales – Routes – CSPI |
| • Sandrine Goumaz – vice-syndique | Santé – Social – Enfance & Jeunesse – AES – Cimetière |
| • Jean-Paul Rey – conseiller | Constructions – Eau - Epuration – Spécialiste ECAB |
| • Jacques Maradan – conseiller | Ecoles – sociétés – locaux communaux – manifestations |
| • Eric Demierre - conseiller | Bâtiments – Economie |
| • Philippe Bertone - conseiller | Finances – Aménagement du territoire – PAD |
| • Guy Vulliemin - conseiller | Déchetterie – Edilité - radar |

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs, MM Andréas Glauser et Vincent Goumaz qui comptent la présence de 36 citoyennes et citoyens (majorité absolue 19).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020 a été publié dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu et n'appelle aucun commentaire de M. le Syndic.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2020

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances de la législature précédente, présente les comptes 2020 et apporte les précisions suivantes sur les différences des montants entre les budgets et les comptes :

En raison de la pandémie et des imprévus sanitaires, le Conseil communal a essayé de maintenir le cap par rapport au budget. Au final, les comptes sont bons et se soldent même avec un bénéfice.

Administration

Frais de réception et délégations : - fr. 3'767.55. Malgré le Covid, des représentations politiques telles que comités et autres assemblées se sont tenus en visioconférence. Des bons repas ont été offerts en remplacement du souper de la commune en soutien aux gérants de la Croix-Blanche.
Remboursement des heures administratives conséquentes pour la gestion du COVID.

Ordre public

CSPI : - fr. 6'430.10 de charges en moins. Diminution des achats de matériel et peu ou pas de cours.

Enseignement et formation

Camp de ski et sorties scolaires annulés : - fr. 14'132.93.

M. Olivier Conus, responsable d'établissement, rectifie et confirme que le camp de ski a bien eu lieu. La différence provient du financement des fournitures scolaires par l'Etat.

Accueil extrascolaire : l'AES a été fermé totalement de mi-mars à mi mai. Alors que le budget a été calculé à 100% des salaires + les heures d'auxiliaires, en réalité 80% des salaires ont été versés mais il n'y a évidemment pas eu d'heures d'auxiliaires, d'où une différence de - fr. 10'102.50.

Dans les revenus, en raison du télétravail, de nombreux parents ont gardé leurs enfants à la maison donc pour les repas : - fr. 3'901.90 et pour les participations - fr. 14'980.75. Ainsi, la participation de la commune a diminué de fr. 6'483.40.

La commune n'a pas touché de RHT pour le personnel, car l'AES est géré par la commune qui est du domaine public. Le Canton a tout de même décidé de verser les subventions octroyées aux enfants de 1h et 2h par équité avec les crèches et accueil de jour à condition que les communes en fassent de même avec la subvention accordée aux parents. La subvention cantonale se monte ainsi à fr. 802.15 alors que la commune a versé fr. 3'617.90 sur le compte « aides communales aux parents ».

Diminution de l'aide aux institutions spécialisées de fr. 7'941.80.

Les nettoyages et désinfections supplémentaires + matériel de nettoyage liés au COVID ont augmenté les charges de conciergerie de fr. 4'871.65 et fr. 1'094.45.

Culte, culture et loisirs :

Toutes les animations pour le groupement des aînés ont été annulées. Les subventions prévues de fr. 2'840.- n'ont ainsi pas été versées.

Santé :

Ambulances : coût par habitant en 2019 = fr. 9.90

en 2020 = fr. 6.19 soit un écart de – fr. 4'912.55 de charges.

L'explication est que plus d'interventions ont pu être refacturées.

Soins spéciaux (charges liées cantonales) : fr. 8'804.50 de frais supplémentaires pour le personnel de soin.

Concernant les homes du RSG, Mme Goumaz explique que le Canton est venu en aide pour financer une partie des lits vides soit 28 sur 216. L'EMS de Vuisternens est complet, Billens compte 6 lits vides et Sviriez 22 lits vides. Il faut relever que les familles ne veulent plus placer leurs proches dans les homes à cause du COVID et encore moins à Sviriez à cause de la vétusté des lieux.

Les charges supplémentaires COVID se montent à fr. 270'000.-. Le RSG a pris ce montant sur les réserves afin de ne pas refacturer aux communes.

Soins à domicile : diminution des interventions : fr. - 12'062.55

Indemnités forfaitaires RSG : révision du règlement et réévaluation car elles étaient plus basses que dans les autres districts : fr. 3'024.15

Service dentaire scolaire : effet COVID : charges fr. - 4'370.20.

Affaires sociales

Diminutions des charges dues aux fermetures COVID : participation au déficit de l'AES : - fr. 3'241.70
subventions au parents : - fr. 2'633.75
école maternelle : - fr. 2'744.00

Participation aux institutions spécialisées (charge liée cantonale) : - fr. 6'045.70

Transports et communication

Le budget du déblaiement de la neige était surestimé : fr. 7'785.00

Sel silo : la 1^{ère} commande a suffi à toute l'année : - fr. 4'800.00

Elimination des déchets routes : 2 bennes : charges supplémentaires de fr. 3'019.90 compensées par la participation de Villarzel.

Cartes CFF : perte importante de fr. 5'305.00. Le Conseil doit réfléchir sur l'utilité de ces abonnements.

Protection de l'environnement

Approvisionnement eau : le montant de fr. 3'000.- est toujours budgétisé pour l'achat de compteurs. Pas utilisé en 2020. Pour l'entretien du réseau, il s'agit du montant de fr. 10'000.- dont seuls fr. 3'012.59 ont été utilisés.

Notre participation au GAGN a été diminuée de fr. 5'373.70 par un solde 2019 en notre faveur.

Nouveau compte : recherche de fuite pour privé : charges de fr. 2'834.80

STEP communale

Réfection des collecteurs chemin du Grand-Rain et route des Roches : travaux effectués lors de la réfection des routes avec l'accord de la commission financière et de l'organe de contrôle. + fr. 47'051.77.

M. Vincent Rey demande pourquoi ce montant n'avait pas été inscrit au budget.

M. Jean-Paul Rey dit que l'Assemblée d'août 2020 a approuvé un montant de fr. 170'000.- pour ces travaux.

Participation à la STEP : - fr. 16'193.82

Aucune attribution à la réserve puisque prélèvement pour les collecteurs.

Imputation interne des amortissements : + fr. 8'005.55 pour le bassin de rétention.

Prélèvement à la réserve STEP : fr. 20'380.96 pris au compte bilan 280.71 2020 qui se monte à fr. 147'380.95.

STEP intercantonale

Un montant de fr. 6'000.- est toujours budgétisé pour l'entretien des installations. Seuls fr. 1'752.81 ont été utilisés.

Diminution des frais de traitement des boues : montant qui dépend du nombre de transports dans l'année :
- fr. 7'015.10

D'où diminution des participations reçues des communes membres de fr. 19'946.72.

Déchetterie

Augmentation de la participation aux charges : + fr. 13'789.85.

Augmentation des ristournes sur les déchets ménagers de fr. 6'469.15.

Ouvertures supplémentaires : charges salariales supplémentaires de fr. 7'303.65.

Frais pour les mesures Covid : + fr. 6'847.65.

Les ristournes pour le papier et le carton ont fortement diminué : - fr. 12'388.45.

L'arrivée de la taxe au poids sur les encombrants a provoqué une très grosse quantité de déchets encombrants avant l'introduction de la taxe : + fr. 10'091.60.

Amendes : + fr. 588.-.

M. Marcel Gremaud demande pourquoi les cotisations aux assurances sociales ont augmenté.

Mme Goumaz explique que l'augmentation de la masse salariale provoque automatiquement l'augmentation des charges des assurances sociales liées. Mme Papaux ajoute qu'il y a eu également une nouvelle affiliation LPP.

Protection et aménagement du territoire

La reprise des discussions du projet CAD a engendré des frais de fr. 525.- pour les dédommagements et de fr. 4'308.00 pour les honoraires de la fiduciaire Gobet. Montants non budgétisés mais compensés par la participation de Villarzel : fr. 2'154.00.

Les honoraires de l'urbaniste budgétisés sur une moyenne de fr. 6'000.- ont été dépassés de fr. 2'763.60.

Economie : compte équilibré, rien à signaler.

Finances et impôts

Pertes sur débiteurs : les cas douteux sont réévalués prudemment chaque année, la plupart sont dus à des faillites, des départs pour l'étranger et des ADB de plus de 5 ans. Diminution de la réserve au bilan de fr. 10'000.-.

Bonnes surprises : impôts à la source + fr. 8'655.30
sur les prestations en capital + 31'616.25
sur les exercices précédents PP + fr. 109'045.05
contributions immobilières + fr. 16'435.55.

Suite à la réforme fiscale pour les entreprises, la diminution d'impôts se monte à - fr. 55'346.30. Le canton a compensé cette perte par un montant de fr. 7'297.- ainsi qu'une compensation de fr. 10'000.- pour cas de rigueur. Le Conseil espère une stabilisation dès 2021.

Malgré une estimation prudente, le compte sur les gains immobiliers présente un écart de - fr. 12'141.45 et l'impôt sur les mutations de - fr. 4'840.25.

Immeubles

Etant donné la diminution des locations due au COVID, les frais de conciergerie sont moindres :

Halle et cabane : - fr. 4'906.90

Halle polyvalente : - fr. 7'314.70

Buvette du FC, dégâts dus à une fuite d'eau : fr. 14'973.15 remboursés par l'assurance.

Stand de tir, réparation du mur extérieur : fr. 3'748.25. Commission financière avertie.

En raison des restrictions COVID, la commune a décidé d'offrir les loyers pour les mois complets de fermeture. En 2020, cela concerne Cococinel pour le mois d'avril soit fr. 600.- et l'Auberge de la Croix-Blanche (partie restaurant soit fr. 1'500.- par mois) également pour le mois d'avril 2020 ainsi que janvier à avril 2021.

Ainsi, les diminutions de revenus pour les loyers se montent à :

Fr. 2'507.75 pour la halle polyvalente

Fr. 2'880.00 pour la cabane

Fr. 1'500.00 pour l'Auberge communale (pour l'année 2020)

Fr. 4'698.80 pour le pot commun.

Aucun amortissement supplémentaire n'a été effectué.

Provision pour la caisse de prévoyance de l'Etat : fr. 50'000.00.

Imputation amortissement déchetterie : fr. 0.00 car porté directement au bilan sous 140.72.

Bénéfice final : fr. 36'368.33

Statistiques de la répartition des charges :

Canton : 43.2% - District : 32 % - Intercommunales : 6.7 % - Châtonnaye : 18.1 %

Questions :

M. Marcel Gremaud demande si le Conseil connaît le montant total à verser pour la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg.

Mme Goumaz explique que, pour le moment, le canton n'a fourni qu'une fourchette mais pas le montant définitif.

Mme Goumaz, pour sa dernière présentation du dicastère des finances, adresse ses vifs remerciements aux citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur soutien, aux membres de la commission financière, aux employés communaux, aux conseillers communaux et plus particulièrement à notre caissière communale Sabrina pour leur excellente collaboration. Elles ont débuté ensemble dans les finances communales, il y a 6 ans. Merci pour tout son travail.

FONCTIONNEMENT 2020

	Charges	Revenus
0. Administration	267'627.15	41'302.07
1. Ordre public	45'637.70	33'706.70
2. Enseignement et formation	1'103'459.92	100'947.75
3. Culte, culture et loisirs	45'732.95	3'000.00
4. Santé	351'764.90	2'457.85
5. Affaires sociales	362'104.95	8'237.00
6. Transports et communications	108'815.10	6'388.55
7. Protection et aménagement de l'environnement	596'544.64	559'171.34
8. Economie	2'510.00	2'450.00
9. Finances et impôts	466'626.62	2'629'531.00
Total	3'350'823.93	3'387'192.26
Excédent		36'368.33

2.2 comptes des investissementsComptes clôturés

	Budget	Dépassement
Aménagement d'une rampe extérieure : M. Joël Python explique qu'il y a eu quelques soucis, au début, à cause du bruit. Ca a été corrigé.	9'500.00	163.00
Route de Villarimboud	250'000.00	580.90
Chemin du Grand-Rain	250'000.00	1'680.35
Goudronnage déchetterie : M. Python explique que la pose d'une grille d'évacuation a été oubliée.	40'000.00	4'261.25

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gobet Marc SA. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes aux lois en vigueur et recommande d'approuver les comptes 2020.

2.4 préavis de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que la commission s'est réunie le 27 avril 21 afin d'examiner les comptes en présence de Mmes Sandrine Goumaz et Sabrina Papaux, M le Syndic, MM les Conseillers communaux anciens et nouveaux.

Il constate que les finances sont saines et tenues avec rigueur. Pour le fonctionnement, le Covid a fait son effet, entraînant des augmentations pour certains postes et des diminutions pour d'autres. Les comptes 2020 ont finalement été bouclés avec un bénéfice de fr. 36'368.33 alors qu'un déficit de près de fr. 90'000.- avait été budgétisé.

La plupart des investissements ont pu être bouclés. Les différents objets ont été présentés et commentés en détail et les budgets ont été assez bien respectés.

Le bilan a été présenté et commenté à l'entière satisfaction de la commission qui approuve les comptes 2020.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement 2020 et les comptes des investissements 2020 sont acceptés à l'unanimité

3. Mode de convocation des Assemblées communales pour la législature 2021-26

M. le Syndic explique que c'est l'Assemblée communale qui décide du mode de convocation des assemblées communales pour toute la législature. Le Conseil communal propose de maintenir le mode actuel soit le bulletin communal distribué en tous ménages. Sinon la convocation est diffusée dans la Feuille officielle, affichée au pilier public et sur le site internet «chatonnaye.ch».

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote.

Le mode de convocation des Assemblées communales pour la législature 2021-26 par envoi tous ménages est approuvé à l'unanimité.

4. Nomination de la commission financière pour la législature 2021-26

M le Syndic informe que deux membres de la commission actuelle ont accepté de continuer, il s'agit de MM Fritz Glauser et Georges Fleury. MM Michaël Dévaud, Loïc Le Borgne et Laurent Knöpfli sont candidats. Hier, le Conseil communal a reçu une nouvelle candidature, celle de M. Vincent Rey. Ainsi, le Conseil communal propose de former une commission à 6 membres. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote. **MM Fritz Glauser, Georges Fleury, Michaël Dévaud, Loïc Le Borgne, Laurent Knöpfli et Vincent Rey sont élus à la majorité. 1 abstention.**

5. Nomination de la commission d'aménagement pour la législature 2021-26

M le Syndic informe que cinq membres de la commission actuelle ont accepté de continuer, il s'agit de MM Jean-Paul Rey, Bernard Sansonnens, Gabriel Sottaz, Alain Cochard et Norbert Carrel. MM Philippe Bertone et Eric Demierre sont candidats. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote. **MM Jean-Paul Rey, Bernard Sansonnens, Gabriel Sottaz, Alain Cochard, Norbert Carrel, Philippe Bertone et Eric Demierre sont élus à l'unanimité.**

6. Nomination de la commission de naturalisation pour la législature 2021-26

M le Syndic informe que trois membres de la commission actuelle ont accepté de continuer, il s'agit de Mme Sandrine Goumaz et MM Bernard Sansonnens et Jacques Maradan. Mme Lydia Plancherel et M. Joël Python sont candidats. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote. **Mmes Sandrine Goumaz et Lydia Plancherel ainsi que MM Bernard Sansonnens, Jacques Maradan et Joël Python sont élus à l'unanimité.**

7. Approbation de la modification des statuts du GAGN

M. Jean-Paul Rey, président du GAGN, (salue particulièrement Norbert Carrel, ancien Conseiller communal, membre fondateur GAGN et spécialiste pour service technique) rappelle que des soirées d'informations ont été organisées pour présenter les nouveaux statuts du Groupement d'Adduction de la Glâne Nord (GAGN) et la mise en commun des réseaux. Ainsi, la présentation de ce soir est réduite à l'essentiel :

Membres: Communes de Châtonnay, Tornay et Villaz.

Nom: Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN).

But: Alimenter en eau potable, en eau de défense incendie et d'assurer les besoins en eaux de secours des communes membres.

Les organes de l'Association sont:

- a. L'assemblée des délégués
- b. Le comité de direction
- c. **La commission financière**

L'Assemblée des délégués

Chaque commune membre a droit à deux délégués jusqu'à 1000 habitants. Chaque tranche de 500 habitants supplémentaires donne droit à un délégué supplémentaire.

Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.

Les séances de l'Assemblée des délégués sont publiques.

Le procès-verbal de l'assemblée est publié sur le site internet de chaque commune.

Les organes de l'Association doivent mettre en œuvre le devoir de l'information et l'accès aux documents.

Le Comité de direction

Les membres sont élus par l'assemblée des délégués pour une législature. Ils sont rééligibles. Le comité se compose d'un membre de l'exécutif de chaque commune.

Le président de l'assemblée des délégués assume la présidence du comité de direction.

Révision des comptes

La commission financière est composée de trois membres.

Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation des finances.

L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués sur proposition de la commission financière.

Finances

Les ressources:

- a) les participations des pouvoirs publics;
- b) les participations des communes membres aux frais d'investissement;
- c) les recettes des ventes d'eau aux communes membres et à des tiers;
- d) les droits d'admission versés par de nouvelles communes;
- e) les participations des communes membres aux frais d'exploitation fixes et variables;
- f) l'emprunt et les comptes de trésorerie;
- g) les legs éventuels.

La répartition des dépenses d'investissement:

1. La part de chaque commune aux dépenses d'investissement est fixée au prorata de la population résidente.
2. **La mise à jour de la clé se fait selon l'article 33 des présents statuts.**

La répartition des charges de résultats

L'ensemble des charges de résultats fixes et variables sont répartis à raison de :

30% au prorata de la population résidente de l'ensemble des communes membres

70% au prorata du volume d'eau consommée par les communes membres.

La limite d'emprunt pour les investissements est de 2.0 millions de francs.

La limite du compte de trésorerie est fixée à Fr. 500'000.-

Le prix de l'eau aux communes non-membre est un prix commercial dont les modalités sont fixées par le comité.

Le droit d'initiative et de référendum sont exercés conformément à la LCo et selon les alinéa 2 à 5 des présents statuts.

Mise à jour des clés de répartition

La répartition des frais selon l'art. 26 et 27 devrait être mise à jour au moins tous les 5 ans, ou à la demande d'une commune membre motivée par un changement important sur son territoire.

Répartition des coûts en 2021

Sur la base des nombres d'habitants au 31.12.2020

Commune	Habitants (31.12.20)	Taux de participation	
		2021	2008
Châtonnaye	856	16,71 %	19,55 %
Villaz	2'573 ⁽¹⁾	50,21 %	63,05 %
Torny	1'695 ⁽²⁾	33,08 %	17,40 %
Total	5'124	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ yc la population de Chavannes-sous-Orsonnens, desservie par Villaz (290 hab.)

⁽²⁾ yc la population de Corserey (420 hab.) et de Trey (280 hab.)

Commune	Avoirs intégration Torny	Avoirs investissements ouvrages	Avoirs investissements réseaux	Solde en faveur de la Commune
Châtonnaye	88'200	103'347	77'756	113'791
Villaz	336'275	- 560'451	422'298	198'122
Torny	- 424'475	457'104	- 344'542	- 311'913
Totaux	0	0	0	0

Frais d'exploitation

Autorité et commission	Fr.	3'000.--
Personnel - fontainier	Fr.	50'000.--
Frais administratifs - télécommunications	Fr.	5'000.--
Entretien des installations et ouvrages	Fr.	20'000.--
Analyses	Fr.	6'000.--
Electricité (ouvrages)	Fr.	30'000.--
Assurances	Fr.	3'000.--
Achat d'eau à Romont (~. 30'000 m ³ /an)	Fr.	42'000.--
Indemnités / annuités ressources	Fr.	184'000.--
Total frais d'exploitation annuels	Fr.	343'000.--

Pour la consommation moyenne future estimée à 420'000 m³/an, le coût de production de l'eau s'élève à **0,85 Fr./m³**.

Proposition pour la reprise: 3'000.-- Fr./l/min pour débit moyen

Commune	Débit moyen Q_{moy} [l/min]	Montant de la reprise [Fr.]	Annuité sur 15 ans [Fr./an]
Châtonnaye	156	468'000.--	31'200.--
Villaz	434	1'302'000.--	86'800.--
Torny	330	990'000.--	66'000.--
Total GAGN	920	2'760'000.--	184'000.--

Reprise des ressources conformes aux exigences de l'SSIGE, à savoir les captages de Macconnens, La Côte et Riolet, ainsi que les puits En Cudré et La Forêt.

Taxe de raccordement :

- à financer par les terrains situés en zone à bâtir non construite
- taxe unique, basée sur la surface du terrain Fr./m² x IBUS
- proposé aux règlements : 10,00 – 15,00 Fr./m² x IBUS

Taxe de base annuelle :

- pour le financement des frais financiers et le maintien de la valeur
- taxe annuelle, basée sur le nombre effectif des unités de raccordement (LU)
- variable selon la situation financière de la commune

Taxe de consommation :

- pour le financement des frais d'exploitation
- taxe annuelle, basée sur le volume d'eau consommé Fr./m³
- proposé aux règlements : 1,00 Fr./m³

Dispositions finales

Un membre peut sortir de l'Association au plus tôt vingt ans après son admission.

Il doit payer sa part au passif de l'Association.

Il perd tous les droits aux avoirs de l'Association.

L'Association ne peut être dissoute que par décision des trois quarts des délégués ainsi que l'approbation par les législatifs communaux. Le capital ou la dette seront répartis conformément à la clé de répartition.

Les statuts entrent en vigueur après l'adoption par l'assemblée des délégués et les communes membres, ainsi que l'approbation de la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Si les assemblées communales adoptent les statuts, un **service technique** va se constituer. Il regroupera les fontainiers et/ou les responsables des eaux de chaque village, le bureau d'ingénieurs hydrauliciens et Norbert Carrel.

Quelles vont être les tâches du service technique:

- Regrouper les PIEP de chaque commune afin de gérer le réseau d'une manière régionale (~4'000 hab.)
- Prioriser les investissements en fonction:
 - ✓ des PIEP communaux;
 - ✓ des planifications des travaux génie-civil de chaque commune (épuration routes, éclairage public, groupe E, Swisscom, gaz, CAD...);
 - ✓ des points faibles de chaque réseau annoncés par les fontainiers;
 - ✓ de l'audit du réseau régional par le SAAV.
- Etablir une planification financière (5 ou 10 ans) en vue des budgets annuels.
- Etablir un bilan hydraulique communal, afin de définir les fuites, les localiser et les colmater.
- Mettre en place un service de piquet pour l'eau 24/24h.
- Gérer l'exploitation journalière des eaux de la région
- Etablir des règlements communaux identiques.
- Etablir des directives pour les bureaux techniques (architectes, ingénieurs, aménagistes..) ainsi que pour les raccordements privés.
- Former le personnel en place et cas échéant proposer l'engagement au comité de direction.
- Rechercher de nouvelles ressources.
- Coordonner les systèmes informatiques du territoire de chaque commune (SIT), pour en faire un système régional.

En conclusion, le GAGN c'est :

- ✓ une association de communes dans laquelle vous faites déjà partie.
- ✓ gérer l'eau de la source au robinet avec du personnel qualifié et formé.
- ✓ déléguer les compétences techniques au personnel communal des eaux en place.
- ✓ assurer la quantité et la qualité de cette eau dans un prix raisonnable et identique pour tous.
- ✓ laisser les communes responsables de leur financement de l'eau.
- ✓ garder la gestion de votre eau en mains publiques.

M. Marcel Gremaud : est-ce que les réseaux communaux deviennent la propriété du GAGN ? Toutes les sources sont-elles reprises ? et celle de Middel ?

M. Rey : oui mais uniquement les sources qui ont été refaites. Celle de Torny (La Praly) et celle de Bollossa ne sont pas reprises car elles ne sont plus conformes.

M. Georges Gobet demande où s'arrête le réseau pris en charge par le GAGN par rapport à une maison privée.

M. Rey indique que le propriétaire prend à sa charge le collier de prise et la vanne. Tous les détails seront précisés dans le nouveau règlement avec un schéma.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

La modification des statuts du GAGN est approuvée à l'unanimité.

8. Achat d'un véhicule pour l'édilité

M. le Syndic explique que le contrat pour le déneigement arrive à son terme avec Gérald Cotting car son tracteur est en bout de course. La question du Conseil communal était de savoir s'il voulait garder son autonomie en achetant un tracteur ou mandater une entreprise.

M. Python a procédé à une étude financière : avoir son propre tracteur coûtera env. fr. 1'500.- par année de plus qu'un mandat privé. Mais notre propre tracteur peut aussi être utilisé le reste de l'année et est toujours disponible. En outre, la commune est propriétaire de la lame, de l'épandeur et du silo à sel (avec Villarzel). Cette autonomie serait très appréciable.

L'offre de l'entreprise est vraiment très bon marché car calculée sur un prix d'entreprise agricole.

Le Conseil étudie aussi l'acquisition d'un tracteur d'occasion (quasiment neuf) muni des accessoires utiles et nécessaires. M. Gérald Cotting l'a essayé. Tout est en ordre.

M. Marcel Gremaud demande qui fera le déneigement.

M le Syndic confirme que ce sera toujours Gérald qui s'occupera du déneigement, en tant qu'employé communal, mais avec le tracteur de la commune alors qu'avant il le faisait avec son tracteur privé.

8.1 préavis de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser explique que, sur la base des calculs comparatifs établis par le Conseil communal, la commission financière soutient le projet d'achat d'un tracteur qui sera financé par le ménage communal. Pour terminer, les membres de la commission financière remercient Mmes Goumaz et Papaux pour l'excellente tenue des comptes et le bon travail accompli tout au long de l'année. Ils remercient également le Conseil communal et la caissière pour leur bonne collaboration et leur présence lors de cette séance. Les membres de la commission ont apprécié d'être avertis lors des dépassements. Il remercie aussi les membres de la commission financière et les membres qui arrêtent.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

L'achat d'un véhicule pour l'édilité pour un montant de fr. 100'000.- est approuvé à l'unanimité.

9. Divers

M le Syndic donne quelques informations.

Route cantonale : M le Syndic donne quelques informations sur le déroulement des travaux conduits par le SPC en collaboration avec la commune et exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg. Les travaux édilitaires sont à la charge de la commune soit le giratoire et les bordures. M. Sansonnens explique le déroulement des travaux prévus, des fermetures et détournements des transports publics. La réfection du giratoire se fera durant la nuit. Les détails et dates seront communiqués par tous ménages ainsi que sur notre site chatonnay.ch. Tout est mis en œuvre pour limiter les désagréments.

Durée prévisionnelle des travaux : du 19.04. au 31.07.2021.

L'Etat ne met plus de ligne de sécurité de bordure ou de guidage car cela diminuerait la vitesse de circulation.

M. Norbert Carrel demande si un tapis phono absorbant sera posé.

M le Syndic répond que non, car Châtonnaye ne répond pas aux normes pour en bénéficier.

M. Jean-Paul Rey informe que les arrêts de bus auraient du être refaits. Mais vu le changement des exigences, les projets ne répondent plus aux normes. Ainsi, la réfection de ces arrêts de bus sera réétudiée après l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Mme Carmen Gremaud demande si les bordures seront aussi refaites.

M le Syndic explique que les travaux édilitaires comme le rond-point et les bordures sont à charge de la commune.

M. Michel Emmenegger rappelle qu'un montant avait été versé par l'armée pour avoir abimé les bordures et mis en réserve.

Rétribution du Conseil communal :

Par souci de transparence, le CC présente la liste des rétributions. La seule augmentation est le tarif horaire qui est passé de fr. 30.- à fr. 35.-/heure uniquement pour les délégations.

PAD Pré Terrapon :

L'annonce de l'enquête publique a paru dans la feuille officielle, au pilier public et sur le site de la commune. Elle a lieu du 9 avril au 9 mai. A ce jour, la commune a reçu 1 opposition. Les oppositions seront traitées puis le dossier adressé à Fribourg.

-M. Vincent Rey constate que le potentiel de ce quartier est d'env. 300 habitants ce qui augmentera la population à env. 1150 sur plusieurs années. Le Conseil a-t-il des perspectives de développement ? a-t-il fixé une limite ? sur les nuisances mais aussi les bons côtés ? y aura-t-il une zone commerciale ? Selon lui, la commune doit anticiper.

M le Syndic rappelle que ce n'est pas la commune qui est mandataire. Les propriétaires ont cédé leurs terrains à un promoteur. La commune ne maîtrise plus si ce n'est de faire respecter les règles et les lois. La commune doit réfléchir au niveau des écoles par exemple. Le promoteur n'a pas utilisé tout le potentiel de l'IBUS. Les exigences de la commune ont été respectées. La commune devra s'adapter. Début des travaux prévu en 2023.

M. Joël Python explique que le Conseil avait demandé de diminuer le nombre d'habitants prévu dans ce quartier. Le seul souci c'est le parking souterrain.

M. Jean-Paul Rey s'occupe de l'aménagement du territoire de la commune depuis longtemps et c'est compliqué. Le PAL existe depuis longtemps, la STEP a été dimensionnée selon le PAL, l'adduction d'eau également. Tout est OK. Le potentiel de densification du village est encore assez élevé. La desserte des transports publics doit être améliorée pour que les gens posent leurs voitures.

Déchetterie :

M. Guy Vulliemin explique que le contrat pour le traitement des déchets arrive à échéance en juillet. La commission de la déchetterie a fait un appel d'offre. 5 entreprises spécialisées ont répondu. Les offres seront étudiées par la commission. M. Vulliemin remercie M. Python pour la transmission des dossiers.

M. Python dit que tout se passe bien avec le compacteur des encombrants. A noter qu'après 2 mois d'utilisation, le volume des déchets encombrants a fortement diminué. Le prix de 50ct le kilo a été calculé selon les statistiques de 2019. Avec une perte de volume prévue de 30%. Il reste un souci à régler avec le sagex qui est souvent volumineux mais trop léger pour le fonctionnement du compacteur.

M. Norbert Carrel relève que, légalement, la taxe au poids, qui ne figure pas dans le règlement, est illégale. Il faut une révision du règlement communal sur les déchets.

M. Python confirme que la mise en place de ce nouveau système s'est faite avec le feu vert de la préfecture. Un nouveau règlement sera présenté à l'Assemblée communale de décembre.

Questions

M. Georges Fleury informe qu'énormément de renards se promènent dans le village la journée ce qui n'est pas normal. Ils n'ont pas l'air en santé.

M. le Syndic le remercie pour cette information car il n'a pas eu d'appel à ce sujet. Il prendra contact avec le garde faune.

M. Malo LeBorgne a constaté qu'il y a beaucoup de détritrus dans le village. Est-ce que la commune prévoit de poser plus de poubelles ?

M. le Syndic reconnaît que c'est un vrai problème. Personnellement, dans sa haie, c'est une vraie poubelle. Faut-il mettre des poubelles partout ? Si on en met trop, des gens mettent leurs sacs poubelles dedans et d'autres déchets ménagers. Ce n'est pas facile à gérer mais le Conseil est conscient de ce problème.

M. Marcel Gremaud souhaite que les informations sur le site internet soient plus fournies. C'aurait été intéressant de trouver le document de présentation du GAGN sur le site.

M. Jean-Paul Rey explique que le Conseil a décidé de ne pas remettre le rapport du bureau Ribl au public car c'est un document de travail. Les documents des Assemblées sont diffusés dans le bulletin communal qui est la convocation officielle des Assemblées communales. Ils peuvent toujours être consultés au bureau communal.

Mlle Amélie Falk demande si nos éclairages publics s'éteignent dès minuit. Si non, en partie.

M le Syndic explique que les éclairages ne peuvent pas être complètement éteints pour des raisons de sécurité. Pour les nouvelles installations c'est fait, mais pour les anciennes non. Il n'y a pas de projet à ce jour. Tous nos nouveaux éclairages sont dotés de LED.

La parole n'est plus demandée. M le Syndic remercie tout le monde et adresse ses sincères remerciements à M. Python et lui exprime ses regrets de son départ du conseil.

A son tour, Mme Goumaz remercie notre syndic pour son travail et sa motivation.

L'assemblée se termine à 21h50

La Secrétaire communale

Le Syndic

Marie-Claude Seydoux

Bernard Sansonnens